



Employé victime d'une liquidation judiciaire

Par Aurelien M

Bonjour,

Je suis salarié d'un restaurant qui a été mis en liquidation judiciaire le 22 mai 2024. Cela s'est produit pendant mes congés, alors que j'étais en vacances.

J'ai reçu un courrier recommandé avec accusé de réception du mandataire judiciaire me convoquant à un entretien le 4 juin 2024. Étant en vacances, je n'ai pas pu être présent.

Suite à cela, j'ai fourni tous les documents demandés que j'aurais dû apporter lors de l'entretien. J'ai bien reçu l'accusé de réception par la poste.

Mon employeur ayant tardé à envoyer mon solde de tout compte et ayant entre-temps fait appel de la décision, le mandataire ne souhaite plus procéder à mon licenciement ni au paiement de mon solde de tout compte. Il estime que si mon employeur a fait appel, c'est qu'il souhaite poursuivre son activité, et que c'est à lui de me payer.

Nous sommes aujourd'hui le 20 août et je n'ai toujours pas perçu de salaire. Je ne sais même pas comment la situation va évoluer...

La dernière fois que j'ai eu mon employeur au téléphone, il m'a simplement dit qu'il ne pouvait rien faire car les comptes du restaurant étaient bloqués et que le juge devait rendre son verdict vers la fin... octobre !
(Apparemment, il aurait un acheteur potentiel.)

Je devrais recevoir mon salaire de mai, car j'ai travaillé ce mois-là, mais qu'en est-il pour juin, juillet, août et septembre ? Suis-je techniquement encore sous contrat ?

Je suis complètement bloqué et ne sais plus quoi faire...

Merci pour votre aide.